

LE DEVENIR DE L'INTERCOMMUNALITE



**Avis du conseil des sages
sur l'évolution de la communauté de communes
du Pays de Saint Aubin du Cormier**

30 juin 2015

SOMMAIRE

Le contexte	Page 3
La commande de la municipalité	Page 3
La méthodologie retenue par le conseil des sages	Page 4
Les principes ayant guidé la réflexion du conseil des sages	Page 4
L'avis du conseil des sages sur les scénarios proposés	Page 5
Le scénario du statu quo	Page 5
Le scénario de l'éclatement de la Com'Onze	Page 5
Le scénario de « l'agglomération » fougeraise	Page 6
Le scénario du regroupement des communautés de communes des Pays d'Aubigné, de Liffré et de Saint Aubin du Cormier	Page 10
Conclusion	Page 14

LE CONTEXTE

Le projet de loi du 18 juin 2014 portant nouvelle organisation territoriale de la République vise à renforcer les intercommunalités. Il est prévu que le seuil de population minimale des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) passe de 5 000 à 20 000 habitants avant le 31 décembre 2016.* Cette nouvelle mesure concernerait donc la communauté de communes du Pays de Saint Aubin du Cormier (Com'Onze) qui compte environ 13 000 habitants.

Dans ce contexte et afin de se doter d'un outil d'aide à la décision, la Com'Onze a lancé une étude visant à réaffirmer son projet de territoire et aussi à étudier des scénarios d'évolution du périmètre de l'intercommunalité. Les résultats de cette étude, confiée à un cabinet de consultants, ont été communiqués aux élus communautaires en juin 2015.

** (Le 2 juin 2015, en deuxième lecture, le Sénat a maintenu le seuil de 5 000 habitants et repoussé l'échéance au 31 décembre 2017. Ce projet de loi doit maintenant revenir devant l'Assemblée Nationale pour une deuxième lecture pendant la session extraordinaire de juillet. Une commission mixte paritaire devra ensuite se réunir pour examiner les articles restant en discussion entre les deux assemblées et ceci avant la coupure estivale à la fin juillet).*

LA COMMANDE DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL DES SAGES

En complément à l'étude rationnelle et méthodologique lancée par la Com'Onze, la municipalité de Saint Aubin du Cormier, dans le champ de la subjectivité et d'un point de vue essentiellement qualitatif, a souhaité recueillir le ressenti subjectif du conseil des sages à propos de l'identité territoriale.

En d'autres termes, elle lui a demandé de répondre aux quelques questions suivantes : quelle attirance territoriale spontanée ? Quels attachements pour le bassin de vie ? Pourquoi ? Comment ?

Dans ce cadre, 4 scénarios ont été soumis à la réflexion du conseil des sages :

- scénario n°1 : **11 communes de la Com'Onze + Fougères Agglomération = 58 communes**
- scénario n°2 : **11 communes de la Com'Onze + Liffré Communauté + St-Aubin-d'Aubigné Communauté = 26 communes**
- scénario n°3 : **éclatement des 11 communes de la Com'Onze vers les scénarios n°1 et n°2**
- scénario n°4 : **consistant à ne pas respecter le cadre réglementaire et à rester entre les 11 communes de la Com'Onze.**

Le conseil des sages a été invité à rendre son avis sur ce dossier pour le mois de juillet 2015.

LA « METHODOLOGIE » RETENUE PAR LE CONSEIL DES SAGES

S'il lui était demandé de se situer plus dans la spontanéité et la subjectivité que dans la rationalité et la technicité, le conseil des sages a cependant souhaité se doter d'une méthode de travail pour viser l'efficacité dans le laps de temps imparti. Ainsi, il a d'abord confié à un groupe interne le soin de rechercher les principales caractéristiques des différentes communautés de communes ciblées par les scénarios proposés ; les informations recueillies ont ensuite permis au groupe d'échanger et de dégager une tendance générale, sur la base du ressenti de chacun de ses membres.

[Remarque : cette organisation avait aussi pour avantage de pouvoir former un deuxième groupe de travail afin de mener, en parallèle, une réflexion sur un autre sujet soumis par la municipalité].

Les recherches documentaires et les premières impressions du groupe de travail ont ensuite été livrées à tous les sages, pour débat et échanges, lors de leurs réunions plénières. **C'est ainsi l'ensemble du conseil des sages qui a été mobilisé sur le sujet et qui a contribué à l'émergence d'un avis sur ce dossier.**

S'il s'agit d'une réflexion menée en interne à partir d'observations et d'expériences personnelles, elle a aussi été enrichie par des échanges informels de certains sages avec leur entourage de proximité.

LES PRINCIPES AYANT GUIDE LA REFLEXION DU CONSEIL DES SAGES

Tout au long de sa réflexion, le conseil des sages s'est attaché à observer les principes suivants :

- le respect stricto sensu de la commande passée par la municipalité privilégiant **une démarche spontanée et intuitive**. De la sorte, l'avis émis par le conseil des sages relève davantage du ressenti de ses membres que d'une approche exclusivement objective : il contient en conséquence peu de données chiffrées ;
- la prise en compte prioritaire **de l'intérêt de la commune de Saint Aubin du Cormier et de ses habitants** dans son examen des différents scénarios proposés ;
- la volonté de **se projeter dans l'avenir** plus que de regarder vers le passé, sans pour autant totalement occulter l'existant ;
- le choix de **ne pas entrer dans des considérations ni des stratégies politiques**. Le conseil des sages estime en effet qu'une approche de ce type ne lui appartient pas. De plus, il considère que se situer sur ce terrain présenterait le risque de passer à côté des vrais enjeux de cette réforme : celle-ci doit d'abord viser un développement harmonieux et équilibré du territoire communautaire, permettant la satisfaction des attentes et des besoins de sa population.

L'AVIS DU CONSEIL DES SAGES SUR LES SCENARIOS PROPOSES

Dans le cadre de sa réflexion, le conseil des sages a apprécié l'intérêt des scénarios proposés à travers une large palette de critères : la démographie, l'économie, l'emploi, le social, la santé, la gouvernance, l'environnement, les loisirs, les équipements publics, les habitudes de vie de la population... Seul le paramètre de la fiscalité n'a pas été pris en compte, même s'il a été évoqué : pour l'évaluer en effet, il aurait été nécessaire de s'investir dans une étude requérant une certaine technicité, à l'opposé donc de la spontanéité souhaitée.

Cette approche très large lui a ainsi permis de dégager les forces et les faiblesses des territoires étudiés et de faire émerger, au final, le scénario recueillant sa préférence.

1/ LE SCENARIO DU STATU QUO

D'emblée, **le conseil des sages a rejeté le scénario qui consisterait à ne rien changer** et à garder la communauté de communes du Pays de Saint Aubin du Cormier dans sa configuration actuelle, avec 11 communes et 13 000 habitants.

Ce scénario, en effet, serait contraire à la loi et ne pourrait donc pas être accepté par l'Etat. Il conduirait alors le Préfet à décider à la place des élus et à leur imposer son schéma de coopération intercommunale.

Et quand bien même ce scénario serait recevable au plan de la légalité, il serait totalement suicidaire pour la Com'Onze : celle-ci se retrouverait isolée, sur un territoire étriqué, au milieu d'autres territoires en pleine mutation.

2/ LE SCENARIO DE L'ECLATEMENT DE LA COM'ONZE

En tout état de cause, **le conseil des sages ne peut soutenir le scénario qui aboutirait à un éclatement de la Com'Onze entre deux intercommunalités**. Il n'a pas vocation en effet à suggérer la mise en oeuvre de solutions porteuses du germe d'une crise interne : ce serait contraire à sa mission et à l'esprit de sagesse qui doit inspirer ses réflexions.

Par ailleurs, il considère que l'intérêt des communes de la Com'Onze est de rester unies afin d'être plus fortes pour défendre si nécessaire, auprès de la future intercommunalité, les projets communautaires déjà actés.

Enfin, comme dans toute dissolution, ce cas de figure entraînerait nécessairement un partage des biens de la communauté : un exercice complexe et probablement source de tensions majeures. La ville centre, Saint Aubin du Cormier, où est concentré un certain nombre de services et d'équipements, pourrait y retrouver son compte et apporter une part importante de l'actif communautaire à l'intercommunalité qu'elle rejoindrait : en revanche, il n'est pas certain que toutes les communes de la Com'Onze seraient dans une position aussi confortable.

3/ LE SCENARIO DE « L'AGGLOMERATION FOUGERAISE »

Le scénario du regroupement des communautés de communes du Pays de Saint Aubin du Cormier, d'Antrain, du Coglais, de Fougères et de Louvigné du Désert, pour former une « grande agglomération fougèraise », a fait l'objet d'une réflexion plus approfondie, révélant à la fois des forces et des faiblesses.

LES ARGUMENTS FAVORABLES AU SCENARIO DE L' « AGGLOMERATION FOUGERAISE »

Remarque préalable : les arguments recensés ci-après ne font l'objet d'aucune hiérarchisation.

➤ Un réel dynamisme au niveau de l'économie, de l'emploi et de la démographie

Ce dynamisme est principalement le fait de Fougères Communauté. A la suite de la disparition des industries de la chaussure et du textile, on a encore trop souvent à l'esprit l'image d'un territoire sinistré. Or, depuis quelques années, celui-ci connaît un bon niveau de développement économique et constitue un bassin d'emplois important, majoritairement dans le tertiaire.

Il s'en est suivi une évolution démographique positive dans plusieurs communes (comme Lécousse ou Romagné) ; pour sa part, la ville centre, Fougères, a su enrayer le déclin de sa population et inscrire sa démographie dans une courbe ascendante. Le développement de l'offre commerciale constaté en périphérie de Fougères attire - et va attirer probablement - une nouvelle clientèle venue des territoires voisins.

Ce dynamisme, on l'observe aussi, dans une certaine mesure, sur le territoire du Coglais qui se montre actif et n'hésite pas à innover pour faire venir des entreprises nouvelles. L'exemple du projet Ecobatys, centre de ressources spécialisé dans l'éco-construction, en est une illustration. On peut également citer le projet d'extension de la zone d'activité de Saint Etienne en Coglès et celui prévoyant l'ouverture en 2016 d'un village d'artisans à Saint Brice en Coglès.

➤ Une offre de proximité dans le domaine de la santé

Il existe sur le territoire considéré plusieurs établissements hospitaliers qui garantissent à sa population un accès aux soins de proximité. L'hôpital de Fougères est le plus important mais il faut aussi prendre en compte l'existence du centre hospitalier des Marches de Bretagne, né de la fusion des hôpitaux d'Antrain et de Saint Brice en Coglès. La présence de maisons médicales complète aussi cette offre de services.

On peut toutefois s'interroger sur la pérennité de cette offre à terme, au regard des politiques publiques de santé qui, depuis plusieurs années, visent à rationaliser l'organisation hospitalière, en recherchant d'abord la réduction des coûts avant le maintien de la proximité des soins.

➤ Des infrastructures et des équipements nombreux dans les domaines culturels et sportifs

Le territoire considéré offre à cet égard une gamme variée d'équipements qui, mis en commun, pourraient permettre de proposer à sa population un accès plus facile à la pratique des activités.

Des infrastructures sportives existent dans plusieurs communes, notamment des piscines à Fougères et Saint Brice en Coglès. C'est là une donnée importante pour notre commune, actuellement sous-équipée de ce point de vue.

Fougères et Saint Aubin du Cormier sont aussi en capacité de proposer une offre culturelle intéressante et de développer une synergie dans ce domaine, grâce à leurs équipements de bonne qualité.

➤ **Des liens historiques et administratifs avec le pays de Fougères**

L'Histoire de Saint Aubin du Cormier et celle du Pays de Fougères sont intimement liées à bien des égards. L'ancienneté et la richesse de cette Histoire commune peuvent aujourd'hui constituer un atout pour développer un « tourisme territorial », avec une organisation et des projets partagés.

Par ailleurs, l'organisation administrative existante permet aux habitants du territoire de la Com'Onze d'avoir une relation de proximité avec plusieurs services de l'Etat : la sous-préfecture, l'Education Nationale, la trésorerie principale, la CAF...

Le développement de l'intercommunalité, depuis les années 1990, a aussi renforcé ce sentiment d'appartenance à un même territoire, à travers les schémas et structures de coopération intercommunale dans les domaines de l'urbanisme, de l'habitat et des transports (SCOT), de la collecte et du traitement des ordures ménagères (SMICTOM), du logement social (Fougères Habitat)... Des habitudes de coopération et de travail se sont ainsi créées au fil du temps entre les différents acteurs et services du Pays de Fougères : une force et des ressources qui, dès lors qu'elles sont employées au service de la population, constituent une richesse dont on pourrait penser qu'il serait dommage de se priver.

Concernant toutefois l'accès aux services de l'Etat, la notion de proximité, mise en avant pour justifier éventuellement le rattachement de Saint Aubin du Cormier à une « agglomération » fougèraise, mérite d'être nuancée. Depuis plusieurs années, en effet, les redéploiements opérés par les différentes administrations et les politiques de rationalisation menées par celles-ci ont, peu à peu, réduit l'offre des services administratifs sur le territoire fougèrais au profit, le plus souvent, de l'agglomération rennaise. De plus, la généralisation des démarches administratives en ligne ne contraint plus aujourd'hui l'administré à se déplacer sur Fougères.

➤ **Des habitudes de vie et de consommation tournées vers le « grand » Fougères**

Incontestablement, la population du Pays de Saint Aubin du Cormier s'est créée, au fil du temps, des habitudes de vie et de consommation en direction de Fougères et de sa périphérie. Nombreux sont les habitants qui se déplacent sur ce territoire pour travailler, fréquenter les commerces, se soigner, s'adonner à la pratique d'une activité sportive ou culturelle...

Mais, si ces comportements ont sans doute été très longtemps majoritaires, on peut se demander aujourd'hui si une inversion de tendance n'est pas en train de s'opérer, en particulier parmi les nouvelles populations de notre territoire communautaire : celles-ci regardent et s'orientent de plus en plus vers le sud, en direction de Liffré et au-delà vers l'aire urbaine de Rennes. Ce phénomène, qui devrait s'accroître avec l'arrivée d'une nouvelle génération d'habitants, venus

de la ville, s'observe probablement davantage dans les communes situées au sud du Pays de Saint Aubin du Cormier (dont Saint Aubin du Cormier elle-même) : les communes qui, à elles seules, concentrent près de 65% de la population de la Com'Onze.

LES ARGUMENTS DEFAVORABLES AU SCENARIO DE L' « AGGLOMERATION FOUGERAISE »

➤ Une gouvernance à risque

Pour le conseil des sages, ce scénario présente un handicap majeur : la taille de la future intercommunalité qui en découlerait. Comment, sereinement et sans risque, est-il en effet possible de piloter une institution comprenant 58 communes ? (à titre de comparaison, Rennes Métropole compte aujourd'hui 43 communes).

Le risque principal serait de voir se mettre en place une gouvernance « politisée », dans laquelle le jeu des alliances et des stratégies serait prépondérant, au détriment de l'intérêt général. L'expérience montre souvent que dans ce mode de fonctionnement, la prise en compte des attentes et des besoins de la population n'est pas la première priorité ; de plus, il est fréquemment générateur d'une débauche d'énergie, préjudiciable à l'action.

A cela, s'ajoute un risque plus grand pour les petites communes de perdre leur identité et d'avoir des difficultés à faire entendre leur voix au sein d'une assemblée aussi importante.

Par ailleurs, avant même que le débat sur le fond n'ait été véritablement engagé, le conseil des sages a observé des prises de positions publiques de certains élus, relayées par la presse locale, qui laissent mal augurer pour l'avenir d'un fonctionnement harmonieux et pérenne de cette intercommunalité. D'une part, les défenseurs de ce scénario donnent l'impression de vouloir se situer plus dans une logique d'opposition à l'agglomération rennaise que dans une recherche de synergie avec celle-ci, dont tout le monde aurait pourtant à y gagner. D'autre part, certains élus (notamment ceux du Coglais) se sont déjà déclarés opposés à une « grande agglomération fougèraise ». Ainsi, dès le départ, il n'y a pas une adhésion unanime à ce scénario au sein du territoire concerné : dès lors, s'il est subi plus que voulu par certains, il pourrait conduire à une paralysie de la future structure et pourquoi pas, à terme, à son éclatement.

➤ Un déséquilibre important entre les territoires qui invite à la prudence

Si les communautés de communes de Fougères et du Coglais affichent un dynamisme certain, il n'en est pas de même des communautés de communes d'Antrain et de Louvigné du Désert : celles-ci donnent plutôt l'impression de territoires en grandes difficultés et les différents indicateurs, notamment au niveau de l'emploi, de l'activité économique, de la démographie ou de la présence des services, s'inscrivent davantage dans une spirale de déclin que dans une courbe ascendante. A titre d'exemple, depuis la création de ces deux communautés de communes (en 1992 pour celle d'Antrain et en 1995 pour celle de Louvigné du Désert), la population n'a augmenté pour la première que de 6% et a régressé de 9% pour la deuxième. L'actualité des derniers mois a pointé par ailleurs les difficultés rencontrées par des entreprises du secteur et plus récemment encore, l'annonce de la fermeture prochaine de la Trésorerie de Louvigné du Désert apparaît comme une illustration supplémentaire de ce phénomène de repli.

Le conseil des sages y voit un risque pour le développement de la future intercommunalité : ne serait-elle pas contrainte de devoir porter à bout de bras des territoires en perte de vitesse ? En cherchant à redresser leur situation, ne risque-t-elle pas de devoir y consacrer beaucoup de temps, d'énergie et d'investissements, au détriment du développement du reste du territoire ?

L'intercommunalité, c'est aussi l'expression d'une solidarité entre les communes qui la composent : à ce titre, certaines donnent plus et d'autres reçoivent plus. Mais dans une logique où toutes les entités communales doivent y trouver leur compte, il ne doit pas y avoir une trop grande disproportion entre le nombre de celles qui reçoivent et le nombre de celles qui donnent. Or, que constate-t-on dans l'hypothèse d'une intercommunalité recouvrant l'ensemble du Pays de Fougères ? Le nombre de petites communes en terme de population (et on peut penser en terme de ressources et de moyens) y serait particulièrement élevé : environ la moitié des communes du Pays de Fougères compte moins de 1 000 habitants !

Dans ce cas de figure, le poids de la solidarité territoriale ne risquerait-il pas de peser plus lourdement sur les quelques communes les plus importantes (dont Saint Aubin du Cormier qui, avec ses 3 700 habitants, devrait sans doute supporter une contribution plus forte) ?

*
* *

Au final, le conseil des sages estime que le poids des inconvénients est trop important pour adhérer pleinement à ce scénario : celui-ci ne garantirait pas un développement serein du futur territoire communautaire et comporterait une part de risques pour l'avenir de la nouvelle intercommunalité.

Par ailleurs, l'analyse de ce scénario montre qu'en définitive, l'essentiel des forces de « l'agglomération » fougèraise tient à la vitalité de Fougères Communauté et, dans une moindre mesure, à celle du Pays du Coglais.

C'est pourquoi, le conseil des sages regrette qu'un cinquième scénario n'ait pas été proposé : celui d'un rapprochement de la communauté de communes du Pays de Saint Aubin du Cormier avec seulement celle de Fougères.

Les liens historiques et administratifs entre les deux territoires, les habitudes de vie et de consommation sur Fougères et sa périphérie d'une partie de la population saint aubinaise, le dynamisme réel du territoire fougèrais, la taille raisonnable d'une intercommunalité à 29 communes... sont autant d'atouts qui auraient pu plaider en faveur de ce scénario.

Il faut cependant reconnaître qu'une telle hypothèse soulèverait un problème d'ordre éthique : la mise en oeuvre de ce scénario isolerait totalement la communauté de communes de Louvigné du Désert, la laissant seule face à son destin et sans point d'ancrage possible avec un autre territoire communautaire.

4/ LE SCENARIO DU REGROUPEMENT DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DES PAYS D'AUBIGNE, LIFFRE ET SAINT AUBIN DU CORMIER

Dans le respect du cahier des charges et eu égard aux différentes réserves émises par rapport aux trois cas de figure précédents, **la préférence du conseil des sages s'oriente finalement vers le scénario privilégiant le rattachement de la communauté de communes du Pays de Saint Aubin du Cormier à celles du Pays de Liffré et du Pays d'Aubigné.**

LES ARGUMENTS FAVORABLES AU SCENARIO DU REGROUPEMENT DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DES PAYS D'AUBIGNE, LIFFRE ET SAINT AUBIN DU CORMIER
--

Remarque préalable : les arguments recensés ci-après ne font l'objet d'aucune hiérarchisation.

➤ **La proximité**

Une continuité géographique existe entre la commune de Saint Aubin du Cormier et les deux autres territoires concernés. Les Saint Aubinçais se sentent proches de Liffré, La Bouëxière, Gahard, Sens de Bretagne... Quelques dizaines de minutes en voiture seulement les séparent des portes d'entrée des Pays de Liffré et d'Aubigné.

Cette proximité est de nature à favoriser les échanges économiques, sociaux, culturels... entre les différentes communes, à rendre plus faciles les déplacements de leur population respective et à créer une émulation dont les trois territoires ainsi regroupés pourraient bénéficier.

➤ **Le dynamisme et l'attractivité**

⇒ **au plan économique**

Dans les pays concernés par ce scénario, la vie économique est très riche, avec de grosses entreprises industrielles, agroalimentaires ou de service. Le Pays de Liffré, en particulier, en est un exemple avec près de 4 000 emplois pour plus de 7 000 actifs.

Le Pays d'Aubigné n'est pas non plus en reste dans ce domaine : l'accueil d'entreprises y est une des priorités avec, entre autres, le développement de l'offre foncière et immobilière : l'Écoparc de Haute de Bretagne, parc d'activités communautaire, certifié ISO 14001 pour sa gestion durable des espaces publics, en est une illustration. En outre, un projet d'hôtel d'entreprises, comprenant ateliers de petites tailles et bureaux, est à l'étude et devrait voir le jour d'ici 2016-2017.

⇒ **au niveau de l'offre sociale**

L'offre de services à destination de la petite enfance, de la jeunesse et des personnes âgées est également très diversifiée sur ces territoires. Ceux-ci sont par ailleurs actifs et innovants dans le domaine social : par exemple, le Pays de Liffré a mis en place l'un des deux Centres Intercommunaux d'Action Sociale (CIAS) existant dans le département d'Ille et Vilaine.

⇒ au plan démographique

Le dynamisme observé se traduit aussi par une évolution positive de la démographie. Depuis sa création en 2000, la population du Pays de Liffré a augmenté de 16,5 % et celle du Pays d'Aubigné, créée en 1993, de 25%. Le Pays de Liffré ne compte aucune commune de moins de 1 000 habitants ; celui d'Aubigné en comporte 4 sur les 10 qui le composent.

Le conseil des sages considère que ce dynamisme et cette attractivité ne doivent pas être regardés comme un risque ni comme une concurrence dangereuse pour le Pays de Saint Aubin du Cormier. Au contraire, il faut y voir l'opportunité d'entraîner dans cette même dynamique vertueuse l'ensemble du futur territoire communautaire. La future communauté de communes n'aurait en effet aucun intérêt à laisser en jachère certaines portions de son territoire qui, inexploitées, risqueraient de lui coûter fort cher.

➤ La recherche d'un équilibre territorial

On observe sur les deux autres pays inclus dans ce scénario, une volonté de développer leur territoire respectif de manière équilibrée afin que toutes ses composantes puissent bénéficier des effets de l'intercommunalité. C'est en particulier le cas sur le Pays de Liffré qui, avec l'implantation de maisons intercommunales à Dourdain, puis Chasné sur Illet et Ercé près Liffré, garantit l'offre de service public sur tout son territoire ; la création de micro-crèches à Dourdain et La Bouëxière procède de cette même volonté de rechercher l'équilibre au sein du territoire communautaire.

➤ Des habitudes de vie et de consommation de plus en plus tournées vers le sud

Pour une partie croissante de la population du pays de Saint Aubin du Cormier, probablement la plus jeune, le bassin de vie est davantage tourné vers les communes situées au sud - et au-delà vers l'aire urbaine de Rennes - pour les études, le travail, les achats ou les loisirs. On peut d'ailleurs penser que ce phénomène d'attractivité, favorisé par une réduction des temps de trajet liée à l'ouverture de l'A84, ira en grandissant : la mise en service de la deuxième ligne du métro rennais exercera sans doute un pouvoir d'attraction supplémentaire sur la population saint aubinaise. Se rapprocher des communautés de communes de Liffré et de Saint Aubin d'Aubigné reviendrait en quelque sorte à traduire au plan institutionnel une réalité sociale déjà bien amorcée.

➤ L'existence d'une offre riche dans le domaine sportif

La présence de nombreux équipements sportifs sur les territoires concernés présente un intérêt certain pour le Pays de Saint Aubin du Cormier. Dans une perspective de mutualisation de ces installations, qu'il n'est pas illusoire d'envisager à plus ou moins long terme, l'accès de sa population à la pratique de nombreux sports pourrait s'en trouver facilité.

Par ailleurs, on peut penser que le risque serait moins grand de voir la future intercommunalité, ainsi configurée, remettre en cause les projets actés par la Com'Onze en matière d'équipements sportifs, sachant que ceux situés notamment sur le Pays de Liffré connaissent déjà un taux d'utilisation élevé : dans ces conditions, en arrivant avec ses installations sportives actuelles et

celles envisagées à court terme, la communauté de communes du Pays de Saint Aubin du Cormier bénéficierait probablement d'une écoute attentive et intéressée de la part de ses deux partenaires.

➤ **Un environnement propice à un développement touristique communautaire**

Le pays de Liffré et celui de Saint Aubin du Cormier partagent une même richesse environnementale, avec notamment un massif forestier important, qui, mis en valeur dans une dynamique commune, pourrait constituer un pôle d'intérêt touristique encore plus fort. Le pays de Saint Aubin du Cormier partage aussi une ressource naturelle commune avec le pays d'Aubigné : la vallée du Couesnon. L'eau et la forêt, présents sur les trois territoires, pourraient ainsi fédérer un certain nombre d'initiatives qui, mises en valeur, pourraient constituer un cadre attractif pour ce futur territoire communautaire.

➤ **Une intercommunalité à taille humaine**

Dans ce scénario, la future intercommunalité comprendrait 26 communes : une taille jugée raisonnable pour parvenir à mettre en place une gouvernance efficace et permettre à toutes ses composantes de faire entendre leur voix. Le risque pour les plus petites communes de perdre leur identité y serait ainsi beaucoup moins grand.

➤ **La présence de services partagés**

Les trois Pays concernés par ce regroupement disposent déjà de services en commun : c'est le cas pour La Poste par exemple dont le réseau recouvre l'ensemble de ce territoire. Ce sera aussi très prochainement le cas en matière d'instruction du droit des sols : des liens fonctionnels vont ainsi se créer, par convention, entre la communauté de communes de Liffré et les communes de Gosné, Livré sur Changeon, Mézières sur Couesnon et Saint Aubin du Cormier qui ont décidé de mutualiser leurs moyens pour faire face à cette nouvelle compétence mise à la charge des collectivités locales à partir du 1^{er} juillet 2015.

➤ **Un atout supplémentaire : la création d'un lycée à Liffré**

La création d'un lycée à Liffré, décidée par le Conseil Régional, lors de sa séance du 18 juin 2015, va ouvrir pour les jeunes du Pays de Saint Aubin du Cormier des perspectives d'une scolarisation proche de chez eux, avec des temps de trajet considérablement réduits. Ce lycée « *couvrira a minima le secteur de recrutement des collèges de Liffré, de Thorigné-Fouillard, des communes actuellement rattachées aux collèges de Saint Aubin d'Aubigné et Saint Aubin du Cormier.* » (Ouest France du 19.06.2015). Inévitablement, de nouvelles relations devraient ainsi se créer et favoriser les échanges entre les populations des territoires concernés.

A tous ces avantages dont pourrait bénéficier Saint Aubin du Cormier en se rapprochant des Pays d'Aubigné et de Liffré, il convient d'en ajouter un autre, peut-être anecdotique pour certains mais qui peut ouvrir de nouvelles perspectives : la possibilité d'avoir un accès à la liaison ferroviaire Rennes-Saint Malo, à partir de Montreuil sur Ille.

DES INTERROGATIONS ET DES POINTS DE VIGILANCE

Le conseil des sages n'a pas identifié d'arguments qui seraient, à proprement parler, en défaveur de ce scénario. Pour autant, celui-ci suscite certaines interrogations et soulève quelques points de vigilance.

Le dynamisme de la communauté de communes du Pays de Liffré et le poids qu'elle représente ne risqueraient-ils pas de conférer à celle-ci une position dominante dans la future intercommunalité ? Son influence ne la conduirait-il pas à renforcer son attractivité au détriment du développement des deux autres communautés de communes ? Un tel risque n'est pas totalement exclu, tout comme il pourrait aussi se présenter dans le cas du scénario de rapprochement avec Fougères Communauté. Toutefois, si la question est posée, rien ne permet aujourd'hui de le craindre : au contraire même, la façon dont est géré le Pays de Liffré montre une réelle volonté de ses élus de faire bénéficier toutes les communes qui en font partie de la dynamique de la ville centre. Redouter ce risque serait par ailleurs ne pas faire confiance à nos élus communautaires ni croire en leur capacité de défendre les intérêts du Pays de Saint Aubin du Cormier.

Plus problématique - peut-être - serait le fait de rejoindre deux communautés de communes relevant du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Pays de Rennes alors que la Com'Onze obéit à celui du Pays de Fougères. Celle-ci serait-elle alors amenée à se conformer au SCOT du Pays de Rennes ? Quelles seraient les conséquences de cette mutation sur la politique d'urbanisme et de transport de l'actuelle communauté de communes du Pays de Saint Aubin du Cormier ? Le conseil des sages n'a pas les réponses à ces questions mais souhaite seulement attirer l'attention sur cette problématique qu'induirait éventuellement le choix de ce scénario.

Dans le même ordre d'idées, le conseil des sages s'interroge sur les conséquences qu'aurait la mise en place de ce scénario sur l'organisation des services rendus par les différentes structures de coopération intercommunale. On pourrait souhaiter que cette réforme soit l'occasion de tendre le plus possible vers une mise en cohérence entre les territoires et les structures administratives et de coopération intercommunale existantes. A cet égard, il est noté que si une telle évolution serait effectivement simplificatrice, elle reste, encore pour le moment, un idéal. Jusqu'à présent, elle n'a pas constitué un préalable à l'évolution de l'intercommunalité : il existe depuis longtemps déjà des services qui sont assurés sur des territoires communautaires différents par les mêmes prestataires publics ou chargés d'une mission de service public, notamment par le biais de conventions de service ou de partenariat.

Au titre de cette coopération intercommunale également, un point attire plus particulièrement l'attention du conseil des sages. Il concerne la collecte et le traitement des ordures ménagères : un service dont la qualité est essentielle pour la population de notre territoire communautaire. Aujourd'hui assuré par le SMICTOM de Fougères, par qui et comment ce service serait pris en charge dans l'hypothèse d'un rattachement du Pays de St Aubin du Cormier aux Pays de Liffré et de St Aubin d'Aubigné ? Les difficultés financières que connaît le SMICTOM des Forêts depuis plusieurs années pourraient présenter un risque pour le Pays de Saint Aubin du Cormier si ce SMICTOM devait reprendre la gestion des ordures ménagères de la Com'Onze. Le conseil des sages se demande toutefois si le regroupement des Pays d'Aubigné, de Liffré et de Saint Aubin du Cormier impliquerait nécessairement la prise en charge de la collecte et du traitement des ordures ménagères par un seul SMICTOM. L'exemple de la commune de Livré sur Changeon semble prouver que ce n'est pas une

obligation : malgré son appartenance à la Com'Onze, elle est desservie par le SMICTOM des Forêts. De la même façon, trois SMICTOM interviennent sur le territoire du Pays d'Aubigné : le SMICTOM d'Ille et Rance sur les communes de Feins et Montreuil sur Ille, le SMICTOM du Pays de Fougères sur celle de Sens de Bretagne et le SMICTOM des Forêts sur les 7 autres communes.

Mais cette cohabitation à « géométrie variable » entre les EPCI et les syndicats intercommunaux sera-t-elle encore une réalité à l'avenir ? Le projet de loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République n'a-t-il pas aussi pour objectif de supprimer à terme la plupart des syndicats intercommunaux à vocation unique, dont les compétences seraient alors transférées aux futures communautés de communes ? Si tel était le cas, les questions que nous nous posons aujourd'hui seraient du même coup sans objet.

CONCLUSION

Au terme de sa réflexion sur le thème du devenir de l'intercommunalité, le conseil des sages est bien conscient de ne pas avoir épuisé le sujet. Les limites qui lui ont été posées - et qu'il a acceptées - ne lui ont pas permis d'aller plus en profondeur, en fondant son analyse sur des données objectives et une approche plus technique... encore que cette façon de faire l'a peut-être empêché d'avoir une approche trop technocratique.

Il note aussi la difficulté à prendre position sur un sujet par essence éminemment politique, dont il ne maîtrise pas tous les tenants et aboutissants : un sujet qui naturellement risque de provoquer des réticences, des tensions et de bouleverser des habitudes. La complexité de l'exercice réside également dans le fait de devoir faire un pari sur l'avenir... un avenir dont, par définition, nous ne connaissons pas aujourd'hui toutes les données.

C'est pourquoi, le conseil des sages considère qu'il n'y a pas, dans l'absolu, de bons et de mauvais scénarios (hormis celui du statu quo) : on peut trouver à chacun des avantages et des inconvénients. Mais, s'il exprime une préférence pour celui d'une intercommunalité regroupant la Com'Onze et les Pays d'Aubigné et de Liffré, c'est parce que celui-ci lui paraît présenter les meilleures garanties pour le développement de notre commune et le bien être de ses habitants.

Sans vouloir intervenir dans le débat « politique », le conseil des sages invite les élus saint aubinais à ne pas tomber dans un travers souvent observé dans les débats sur l'organisation des territoires : substituer les attentes des politiques à celles des administrés. Il leur recommande donc de n'avoir en ligne de mire que cette seule priorité : l'intérêt de Saint Aubin du Cormier et de sa population. Car au final, *« ce qui intéresse cette dernière, c'est d'abord la qualité des équipements et des services rendus : peu importe qui les réalise »* ⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Vincent Aubelle - Professeur associé à l'Université de Paris Est / Marne-La-Vallée - Auteur de « La commune nouvelle ».